

Le 19 juillet 2024

**Objet** : décrets relatifs à la revalorisation du métier de secrétaire général de mairie

Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux de mairie,

Nous avons le plaisir de vous informer de la parution, le 16 juillet dernier, de quatre décrets déclinés de la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire général de mairie.

Vous pouvez les consulter sur le site [www.CDG79.fr](http://www.CDG79.fr) - rubriques « actualités » ou « plan d'actions des secrétaires de mairie » et [télécharger ici une première analyse de l'AMF](#)

Décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050001262>

Décret n° 2024-827 du 16 juillet 2024 relatif à l'avantage spécifique d'ancienneté des secrétaires généraux de mairie - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050001370>

Décret n° 2024-830 du 16 juillet 2024 relatif à la formation qualifiante prévue à l'article 8-1 du décret du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050001425>

Décret n° 2024-831 du 16 juillet 2024 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 8-1 du décret du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et précisant la durée minimale d'exercice des fonctions de secrétaire général de mairie - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050001440>

Depuis le début de ce mandat, l'ADM79 et le CDG79 se sont fortement mobilisés et impliqués pour contribuer à la reconnaissance de ce métier si indispensable à nos communes. Aussi, nous ne pouvons que nous réjouir de la publication de ces décrets qui étaient très attendus, mais dont il faut maintenant en assurer l'analyse.

C'est la raison pour laquelle nos services respectifs vont mettre à profit la période estivale pour assurer une étude approfondie de ces textes et de leurs implications concrètes, notamment sur les dispositifs à venir de promotion interne ou de formation.

Des informations complètes, précisant les dispositions de cette importante réforme, avec sa typicité liée aux emplois de secrétaires généraux de mairie, vous seront communiquées dès la rentrée de septembre.

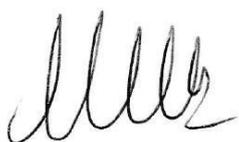
Deux réunions d'information seront également organisées :

- **Le 24 septembre 2024 dans une commune du Nord du Département.**
- **Le 26 septembre 2024 au Centre de gestion à Saint-Maixent-l'École.**

Le lieu et les horaires de ces temps d'échange vous seront communiqués dans les meilleurs délais.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux de mairie, en l'assurance de notre parfaite considération.

La Présidente de l'ADM79,



**Marie-Pierre MISSIOUX**

Le Président du CDG79,



**Alain LECOINTE**